

DEPARTEMENT DE L'AIN

CANTON DE VALSERHONE

COMMUNE DE VALSERHONE

République Française

Liberté – Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE N° 2022/117

Nature de l'acte : Institutions et vie politique - Délégation de signature

**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE À MADAME NATACHA  
FULCHIRON ET MONSIEUR HALIL KARAKUS**

Le Maire de Valserhône,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-19 et L.2122-20 ainsi que ses articles R.2122-8 et R.2122-10 ;

VU la délibération n° 20.49 du 25 mai 2020 relative à l'élection du maire de la commune nouvelle VALSERHONE ;

VU la délibération n° 20.51 du 25 mai 2020 relative à l'élection des adjoints au maire de la commune nouvelle de VALSERHONE ;

Considérant que le Maire peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature à un ou plusieurs agents communaux pour l'apposition du paraphe sur les feuillets des registres des délibérations et des arrêtés municipaux, la délivrance des expéditions de ces registres, la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet et la légalisation des signatures ;

Considérant que par commodité et mesure de simplification administrative, il convient de donner délégation de signature à Madame Natacha FULCHIRON et Monsieur Halil KARAKUS ;

**ARRETE**

**Article 1** : Madame Natacha FULCHIRON et Monsieur Halil KARAKUS ont délégation de signature, en cas d'absence de Monsieur le Maire et de l'adjointe en charge des ressources humaines et de l'administration générale, pour l'apposition du paraphe sur les feuillets des registres des délibérations et des arrêtés municipaux, la délivrance des expéditions de ces registres, la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet et la légalisation des signatures.

**Article 2** : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la Ville et sera notifié aux intéressés.

**Article 3** : Le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture  
001-200083863-20220720-AR-22-117-AI  
Date de télétransmission : 20/07/2022  
Date de réception préfecture : 20/07/2022

**Article 4** : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Madame la Sous-Préfète de Gex et de Nantua
- Monsieur le Receveur Municipal

Fait à Valsérhône, le 18 juillet 2022

Pour le Maire absent,

Par délégation,

Isabelle DE OLIVEIRA,

Adjointe déléguée

Notification faite le : 18/07/2022

Signature des intéressés :

Mis en ligne le : 20/07/2022

Transmis en sous-préfecture le :